

**2023-11/008**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille vingt-trois, le 09 novembre Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de

**François CAVALLIER, Maire**

**Présents** : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Jacques BERENGER, Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET-OTTAVY, Christiane TANZI, Pascal MONTLAHUC, Nicolas BAGNIS, Karine CACHELEUX, Timothée KOENIG, Céline PELLISSIER, Michel REZK.

**Absents excusés** : Corine GUIGNON (Pouvoir à Jean-Luc ANTONINI), Sara SUSINI (Pouvoir à Jacques BERENGER), Aurélie COURANT (Pouvoir à Christiane TANZI), Marie MEYER (Pouvoir à Karine CACHELEUX), Sandrine BUIRON (Pouvoir à Pascale AUGUET-OTTAVY), Cécile AUTRAN (Pouvoir à Pascal MONTLAHUC), Philippe VERCHER (Pouvoir à François CAVALLIER)

**Absents** : Laurent DENIS, Isabelle DERBES, Jean-Christophe CHAUTARD

**Secrétaire de séance** : Pascale AUGUET-OTTAVY

**12 PRESENTS**

**19 VOTANTS**

---

**VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU COMITE DES  
FETES**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par une délibération N°2023-06/02 il avait été autorisé à verser des subventions à plusieurs associations communales dont le comité des fêtes.

Afin de permettre à cette association de gérer dans les meilleures conditions les différentes manifestations du présent exercice, Monsieur le Maire propose au conseil de verser une subvention complémentaire d'un montant de 2000€ au comité des fêtes.

Le conseil oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** le versement d'une subvention complémentaire d'un montant de 2000€ au comité des fêtes de Callian.

Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le Maire



Secrétaire de séance

